

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2024**

Mairie d'Ussel
Département de la Corrèze

Date de la convocation : **4 décembre 2024**
Nombre de conseillers en exercice : **29**

Nombre de conseillers présents : **24**
Nombre de pouvoirs : **5**

Le onze décembre deux-mille-vingt-quatre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Ussel, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Maire d'Ussel.

Étaient présents 24 membres du Conseil Municipal :

M. Christophe ARFEUILLERE ; Mme Maryse BADIA ; M. Gilles BARBE ; Mme Nicole BERTHON ; Mme Chrystèle BOYER ; M. Michel BUCHE ; M. Tony CALLA ; M. Tony CORNELISSEN ; M. Pierrick CRONNIER ; Mme Sandra DELIBIT ; M. Sébastien DEVALIERE ; M. Yoann FIANCETTE ; M. Jean-Pierre GUITARD ; Mme Mady JUNISSON ; Mme Marilou PADILLA-RATELADE ; Mme Martine PANNETIER ; Mme Céline PARRAIN ; M. Philippe PELAT ; M. Michel PESTEIL ; M. Bruno RAYNAUD ; M. Jean-Marc SAUVIAT ; M. Adrien SEIXAS ; Mme Michèle VALIBUS et Mme Elisabeth VENTADOUR.

Ont donné procuration 5 membres du Conseil Municipal :

M. Patrick COURTEIX à M. Pierrick CRONNIER ; Mme Sophie RIBEIRO à Mme Marilou PADILLA-RATELADE ; Mme Tessa SAUBESTY à M. Gilles BARBE ; Mme Françoise TALVARD à Mme Elisabeth VENTADOUR et Mme Patricia TILLET à M. Yoann FIANCETTE.

Secrétaire de séance : Mme Sandra DELIBIT

Numéro : DL20241211-030

Matière : 9.1 - Autres domaines de compétences – autres domaines de compétences des communes

Objet : AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT UNISSANT LA COMMUNE D'USSEL ET LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA CORREZE POUR LA PERIODE 2020-2024 ET ENGAGEMENT SUR LE BONUS ATTRACTIVITE – AUTORISATION DE MONSIEUR LE MAIRE A SIGNER LES DOCUMENTS

Vu la délibération n° DL20191211-019 du 12 décembre 2019 approuvant le renouvellement de la convention d'objectifs et de financement de la prestation de service unique, unissant la Commune d'Ussel et la CAF pour les structures d'accueil petite enfance, pour la période « 2020-2024 » ;

Vu le contrat enfance jeunesse unissant la Commune d'Ussel et la Caisse d'Allocations Familiales de la Corrèze pour les structures d'accueil petite enfance pour la période « 2018-2021 » ;

Vu la délibération n° DL20211006-011 du 6 octobre 2021 intégrant la Commune d'Ussel à la Ctg pour la période « 2020-2023 » ;

Vu la délibération n° DL20240214-020 du 14 février 2024, approuvant le renouvellement de la Ctg pour la période « 2024-2028 » ;

Considérant la nécessité de signer l'avenant à la convention ;

Considérant la nécessité de signer le document d'engagement du bonus attractivité ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- Approuver l'avenant concernant le bonus territoire Ctg de la convention d'objectifs et de financement « 2020-2024 » ;
- Approuver l'engagement du bonus attractivité instauré par la Caisse d'Allocations Familiales ;
- Autoriser Monsieur le Maire à signer :
 - L'avenant à la convention d'objectifs et de financement à intervenir entre la Commune d'Ussel et la Caisse d'Allocations Familiales de la Corrèze ;
 - Le document d'engagement du bonus attractivité ; ainsi que
 - l'ensemble des documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait en Mairie d'Ussel, le 11 décembre 2024



Le Maire,
Vice-Président du
Conseil Départemental de la Corrèze

Christophe ARFEUILLERE

Le Secrétaire de séance,

Sandra DELIBIT

Accusé de réception en préfecture
019-211927504-20241211-DL20241211-030-DE
Date de télétransmission : 16/12/2024
Date de réception préfecture : 16/12/2024
Date de mise en ligne : 16/12/2024